

LES INSTITUTEURS A LA CHAMBRE

Il y a un an, nous citions dans *l'Enseignement primaire* les éloquentes paroles que le premier ministre d'alors, M. Flynn, adressait à l'Assemblée législative en faveur des instituteurs. Cette année, nous avons à enregistrer avec non moins de bonheur les déclarations importantes que l'honorable secrétaire de la province, M. Robidoux, a faites au sujet des éducateurs de la jeunesse :

“ S'il est une classe qui mérite la sollicitude des gouvernements, c'est bien celle-là, et dans aucun pays plus que le nôtre. Quelle carrière ingrate que celle d'instituteurs. Sacrifier obscurément sa vie, prendre pour dot les fatigues et les déboires, c'est le sort de l'instituteur, et pourtant son œuvre est grande. Nous lui confions ce que nous avons de plus cher au monde, nos enfants, et nous lui disons : de cet enfant, faites un homme ; nous vous donnons une faiblesse, rendez-vous une force ; nous vous donnons une âme, dans cette âme semez la vertu ; nous vous confions nos familles, de ces familles faites-vous une grande nation. Afin de les encourager dans ce que j'appellerais volontiers leur apostolat, nous voulons, chaque année, et la chose est commencée déjà, récompenser ceux des instituteurs qui, par leur travail et par leur dévouement à la cause de l'instruction, auront dépassé les autres, et qui auront fait faire aux enfants les plus grands progrès”.—(Extrait du discours prononcé par l'honorable M. Robidoux, lors de la seconde lecture du *Bill* d'éducation).

Les instituteurs et les institutrices apprendront avec plaisir que les *primes* créées l'année dernière seront, non seulement continuées, mais augmentées. Espérons que dans un avenir prochain vingt-cinq pour cent de ceux qui enseignent recevront une aide directe de l'Etat.

Les instituteurs ont eu aussi de valeureux champions dans les honorables MM. Marchand, Duffy, Leblanc et Pelletier.

Mais celui à qui *l'Enseignement primaire* doit une reconnaissance toute particulière, c'est M. A. Robitaille, député de Québec-Centre, qui a bien voulu, *proprio motu*, faire en pleine Chambre l'éloge de notre revue, de ses collaborateurs et de son directeur. Le distingué député de Québec-Centre a démontré tout le bien qu'une revue comme *l'Enseignement primaire* peut produire au sein de la famille enseignante.

LA VOIX DU PAPE

Léon XIII vient de porter un jugement définitif sur la question des écoles du Manitoba. Nous publions ce document dans son entier. Il comprend trois points principaux :

- 1° Principes de l'Eglise catholique en matière d'éducation ;
- 2° Appréciation de tous les événements qui se rapportent à la question scolaire du Manitoba, depuis la loi de 1890 jusqu'à ce jour ;
- 3° Devoir des catholiques et de tous les citoyens relativement à cette question, pour l'avenir.

Il ne nous appartient pas, croyons-nous, de commenter la décision du Souverain Pontife. Voilà pourquoi nous nous contentons de répéter avec S. G. Mgr l'archevêque